



VILLE DE
REMICH

Avis au Public

Il est porté à la connaissance du public qu'un projet d'aménagement particulier (PAP) portant sur les fonds sis « 7, Route de l'Europe » à Remich, présenté par le bureau d'architecte Claude Buttet de Nospelt visant la construction d'un immeuble de bureaux, a été introduit à la commune pour adoption.

Le projet en question est déposé pendant 30 jours à la maison communale où le public peut en prendre connaissance, à savoir du 8 novembre 2017 au 8 décembre 2017 inclus. **Le délai du dépôt court à partir du 9 novembre 2017 jusqu'au 8 décembre 2017 inclus.**

Le dossier peut être consulté sur le site internet www.remich.lu.

Dans le délai de trente jours de la publication du dépôt du projet, les observations et objections contre le projet d'aménagement particulier susmentionné doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins par les personnes intéressées.

La présente publication est effectuée conformément à la loi du 3 mars 2017 dite « Omnibus » portant modification de la loi modifiée du 19/07/2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

Remich, le 8 novembre 2017

Pour le collège échevinal,

pen

Le Bourgmestre :

Le

La Secrétaire f.f. :